



DÉLIBÉRATION

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU C.D.13 – TRAVAUX DE PROXIMITÉ ENFOUISSEMENT ÉCLAIRAGE PUBLIC - CHEMIN DE LA GRANDE GORGUE – MODIFICATION DES DATES

L'an deux mille vingt-trois, le **4 avril**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de **BELCODÈNE**, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de **M. Patrick PIN**, Maire de la Commune.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **19**.

Date de Convocation du Conseil Municipal : **28/03/2023**.

Présents : **Patrick PIN, Jean-Robert DAGORN, Gabriel SCHANG, Évelyne COQUERAN, Pierre TAGLIAFERRO, Jean-Noël BISACCIA, Patrick VAN MOERKERCKE, Gilles COLLOMB, Nathalie CRESPIY, Julie MACHET, Gilbert CIAMPI, Antoine DUPLA, Claudia CUORDIFEDE, Valérie SCOTTO DI CESARE.**

Absents : **Barbara GANGI**

Procurations : **Laurent JULLIEN a donné procuration à Jean-Robert DAGORN, Audrey CICCARIELLO a donné procuration à Evelyne COQUERAN, Sandrine MAROC a donné procuration à Gabriel SCHANG, Jean-François BERNARD a donné procuration à Claudia CUORDIFEDE**

Secrétaire de séance : **Evelyne COQUERAN**

N°2023-21

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations n° 2021-008 du 19 mars 2021 et 2022-039 portant sur la demande de subvention C.D.13 – Travaux de Proximité – Enfouissement Éclairage Public au Chemin de la Grande Gorgue ;

Considérant la demande du Département d'actualiser les dates pour que la demande soit éligible à la subvention 2023 ;

**Sur proposition de M. le Maire,
Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,**

ACTUALISE les dates d'exécution des travaux relatifs à l'enfouissement et la réfection du réseau d'éclairage public du chemin de la Grande Gorgue et conserve le plan de financement prévisionnel suivant :

Montant H.T. du Projet :	61 635.58 €
Aide du Département (70% du HT) :	43 144.91 €
Autofinancement de la commune :	18 490.67 €
TVA financée par la Commune :	<u>12 327.12 €</u>
Montant total TTC :	73 962.70 €

Echéancier prévisionnel : 1^{er} semestre 2023

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette demande.

**Conforme au registre des délibérations,
Belcodène, le 04 avril 2023.**

**Le Maire,
Patrick PIN**

**La secrétaire de séance,
Evelyne COQUERAN**